

Déclaration liminaire

Monsieur le Directeur Académique,

La période estivale, qui nous sépare de la précédente tenue de cette instance du F3SCT, a été marquée par une multiplication des annonces gouvernementales en matière d'éducation : interdiction du port de l'abaya et du qamis, durée des vacances scolaires, expérimentations concernant le port de l'uniforme, pacte enseignant, communication erronée au sujet de notre prétendue revalorisation salariale, parution des décrets d'application de la loi Rilhac, recul du gouvernement sur la programmation des épreuves anticipées du Baccalauréat sans revenir pour autant sur la réforme Blanquer, le tout dans un contexte d'inflation anxigène et grandissant ponctué par des vagues de chaleur insoutenables et des polémiques futiles. Nous souhaitons donc exprimer aujourd'hui nos inquiétudes quant à la charge de travail croissante et à la poursuite de la dégradation des conditions d'exercice des enseignants du 1er et du 2nd degré.

Tout d'abord, les nouvelles missions liées au Pacte enseignant ont engendré une pression supplémentaire sur les enseignants de la part de leur hiérarchie pour qu'ils y souscrivent, allant jusqu'à prendre des libertés avec le texte officiel. De plus, ces missions, loin de répondre aux attentes des personnels en matière de revalorisation salariale, ont surtout accru la charge de travail et les responsabilités de chacun. Initialement présentées comme le paiement de tâches déjà accomplies par les enseignants, elles sont en réalité des tâches nouvelles, contraignantes (y compris pour les collègues qui n'ont pas signé le Pacte), nécessitant souvent du temps de concertation en plus du forfait d'heures supplémentaires de la lettre de mission (notamment le mercredi matin pour les professeurs des écoles). De plus, celles-ci gommement progressivement la frontière statutaire entre les Professeurs des Ecoles et le Second degré en les faisant intervenir auprès d'élèves de 6^e. Tous ces éléments ont une conséquence sur le bien-être au travail des enseignants, tout cela pour perdre un peu moins de pouvoir d'achat.

Par ailleurs, ce contexte de mise en place du PACTE avec des lettres de mission qui permettent de contourner le statut est utilisé par de nombreuses directions pour tenter d'imposer des nouvelles pratiques pour les RCD dans le 2d degré aussi illégales qu'inacceptables. Nous pensons notamment aux Principaux et Proviseurs qui demandent à des TZR n'ayant pas encore d'affectation et qui n'ont pas signé de Pacte, de récupérer une classe en étant informés seulement quelques minutes avant le début de l'heure. Des collègues d'EPS se retrouvent par exemple face à des élèves n'ayant aucun équipement et dans une salle de sciences. Considérer que des RCD peuvent se faire dans ces conditions, c'est accorder bien peu de valeur et de considération à notre métier. Jamais auparavant les directions n'avaient mis autant de pression, en n'hésitant pas dans certains cas à faire du chantage au rendez-vous de carrière aux collègues qui sont concernés et qui refusent d'être corvéables au-delà de leurs obligations.

De plus, alors que le ministère a annoncé la mise en œuvre des mesures de l'acte II de l'école inclusive sans concertation et sans donner les moyens pour qu'elle fonctionne, nous dénonçons l'accélération à marche forcée et dans des conditions parfois indignes de l'inclusion des élèves dans le 1e et le 2d degré, relevant d'ULIS, de SEGPA voire d'ITEP/IME dans les classes ordinaires, alors qu'ils ont droit à un enseignement spécifique et/ou d'un AESH pour leur réussite éducative. Dans certains cas, les enseignants n'ont même pas connaissance des particularités des élèves. De nombreux collègues nous interpellent et nous sollicitent à ce sujet car ils sont en souffrance, démunis face à ces inclusions. Cela conduit à la suppression progressive de ces unités, instituts, sections par le détournement des moyens horaires de certaines SEGPA, la mise en place de dispositifs tels que les Unités d'Enseignement Extérieure ou les « ITEP hors les murs ». La conséquence est l'intégration totale ou partielle de ces élèves aux classes ordinaires, alors qu'ils ont droit à un enseignement spécialisé et que l'équipe pédagogique se retrouve en grande difficulté pour enseigner, sans être soutenus par leur hiérarchie, voire en danger face à des élèves qui sont parfois totalement ingérables. Nous rappelons notre opposition résolue à la fin de l'éducation spécialisée, à l'autonomie des établissements et à la territorialisation, synonymes de déréglementation, de dégradation des conditions de travail.

Pour le 1^{er} degré il est crucial de mentionner le flou qui entoure les nouvelles missions des directeurs d'école, suite à la mise en application de la loi Rilhac. Nous sommes déjà sollicités quotidiennement au sujet d'interprétations divergentes des nouvelles prérogatives des directeurs d'école, qui ouvrent la porte à de potentiels abus d'autorité, et qui créent la confusion dans les écoles. Il est impératif de clarifier au plus vite ce point car la charge mentale de nombreuses équipes en dépend.

Enfin, une vague de chaleur exceptionnelle a frappé notre département en septembre 2023. Nous avons eu connaissance de la saisie du RSST par plusieurs collègues de Moselle signalant des températures très élevées en classe avec peu ou pas de moyens de s'en abriter dans les locaux scolaires. De telles températures, approchant parfois la barre des 40 degrés celsius, sont fréquentes en mai et juin et désormais aussi en septembre dans les véritables passoires thermiques que sont la plupart des établissements scolaires. Les usagers des établissements subissent ces températures sur un temps très long ce qui provoque des répercussions graves sur leur santé et les conditions de travail. Le Ministre Attal a d'ailleurs annoncé cet été un grand chantier concernant le bâti des établissements scolaires. Toutefois, nous souhaitons que des mesures soient prises sans attendre pour prévenir des incidents graves et garantir un environnement de travail sûr et adapté pour les enseignants et les autres usagers. Nous n'hésiterons pas à inciter les collègues à aborder le sujet et surtout à mener des actions lors des prochaines canicules, pour attirer l'attention sur la situation.

En conclusion, nous rappelons que le seul moyen pour améliorer efficacement les conditions de travail, baisser les effectifs par classe, et assurer la qualité de vie des enseignants et des AESH, c'est de rendre le métier plus attractif en passant inévitablement par la création d'emplois statutaires, une revalorisation salariale immédiate et pour tous à hauteur de l'inflation et l'ouverture de négociations pour le rattrapage du salaire perdu depuis le début du gel du point d'indice, la création à hauteur des besoins de postes d'enseignants spécialisés, le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH et leur recrutement à hauteur des besoins.